Nations Unies

S/PV.8700



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8700e séance

Vendredi 10 janvier 2020, à 15 heures
New York

Président :	M. Dang	(Viet Nam)
Membres :	Afrique du Sud	M. Van Shalkwyk
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Zhang Jun
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	Mme Craft
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	Mme Gueguen
	Indonésie	M. Syihab
	Niger	M. Abarry
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme King
	Tunisie	M. Baati

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

20-00807 (F)







La séance est ouverte à 16 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2020/24 et S/2020/25, qui contiennent chacun le texte d'un projet de résolution.

Le Conseil est prêt à voter sur les projets de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie voudrait proposer un amendement oral au paragraphe 6 du projet de résolution publié sous la cote S/2020/24. Nous proposons que les mots

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « et conformément aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance »

soient supprimés du texte actuel et remplacés par la phrase suivante

> « et conformément aux principes directeurs relatifs à l'aide humanitaire d'urgence, tels qu'ils figurent dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale ».

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) (*parle en anglais*) : Je fais la présente déclaration au nom des rédacteurs chargés du dossier humanitaire, l'Allemagne et la Belgique.

Des millions de Syriens ont toujours besoin d'une aide humanitaire et de protection. Nous connaissons tous les chiffres : 11 millions de Syriens ont besoin d'une aide humanitaire. Il s'agit de besoins essentiels et critiques : nourriture, eau, abri, assistance et soins médicaux. Depuis 2014, les opérations transfrontières constituent une véritable bouée de sauvetage pour le peuple syrien. Ce mécanisme continue de permettre à l'ONU et à ses partenaires d'exécution d'acheminer une aide vitale à environ 4 millions de Syriens.

Depuis le 14 novembre, les corédacteurs chargés du dossier humanitaire ont fait tout ce qui est en leur pouvoir pour dégager un consensus sur un projet de résolution visant à renouveler le mandat de ce mécanisme. Nous l'avons fait en toute bonne foi et de façon inclusive, transparente et approfondie, en collaboration avec tous les membres du Conseil et en consultation avec les pays voisins. Nous avons agi sur la base d'un impératif humanitaire clair. C'est le sort de ces 4 millions de personnes qui a été notre seule motivation.

Comme le vote du 20 décembre 2019 (voir S/PV.8697) l'a clairement montré, il existe des dissensions entre les membres du Conseil. Depuis lors, nous avons poursuivi le dialogue avec toutes les parties, en continuant à placer la barre très haut. Trois points de passage sont au cœur de ce mandat; ils constituent l'essentiel d'un point de vue humanitaire. Pourtant, à maintes reprises, certains ont indiqué clairement qu'un mandat s'appliquant à ces trois points de passage n'était pas acceptable pour tous les membres. Le point de passage de Yaaroubiyé, dans le nord-est de la Syrie, a permis de fournir une aide médicale à 1,4 million de personnes. À l'heure actuelle, il n'y a pas de solution de remplacement viable à ce point de passage.

Nous déplorons vivement qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord sur le maintien de ce point de passage, que l'ONU et les partenaires humanitaires jugent essentiel pour leur travail. Notre texte demande au Secrétaire général d'examiner des modalités de remplacement d'ici à la fin du mois de février afin de garantir que l'aide humanitaire puisse être fournie dans tout le pays, y compris le nord-est.

Le mandat en cours vient à expiration ce jour. Dans le nord-ouest, où l'escalade militaire se poursuit, 2,7 millions de personnes dépendent entièrement du mécanisme. C'est pourquoi les corédacteurs proposent aujourd'hui un texte permettant à l'aide humanitaire de continuer à parvenir aux personnes qui en ont le plus besoin. Nous remercions toutes les délégations qui ont contribué de manière constructive et active à ce texte.

L'amendement proposé oralement par la Fédération de Russie n'est toutefois pas acceptable car il est en contradiction avec le système même du mécanisme transfrontières, qui est en soi une exception aux principes

qui ont été mentionnés par le représentant de la Fédération de Russie. Ce système est plus que jamais nécessaire. Nous devons le préserver. Nous demandons aujourd'hui au Conseil d'approuver le projet de résolution tel que présenté par les corédacteurs et de voter pour.

Le Président (*parle en anglais*) : L'article 36 du règlement intérieur provisoire du Conseil stipule, entre autres, ce qui suit :

> « [L]orsqu'un amendement à une proposition ou à un projet de résolution comporte une addition ou une suppression, il est mis aux voix en premier lieu. »

En conséquence, j'ai l'intention de mettre d'abord aux voix l'amendement oral proposé.

Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement oral proposé par la Fédération de Russie.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Chine, Fédération de Russie, Viet Nam

Votent contre :
Belgique, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Bord, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :
Indonésie, Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 3 voix pour, 7 contre et 5 abstentions. L'amendement oral proposé n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution déposé par l'Allemagne et la Belgique, figurant dans le document publié sous la cote S/2020/24.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Belgique, République dominicaine, Estonie, France, Allemagne, Indonésie, Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Afrique du Sud, Tunisie, Viet Nam

Votent contre :
Néant

S'abstiennent :
Chine, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 11 voix pour, zéro voix contre et 4 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2504 (2020).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Gueguen (France) : Il était essentiel que le mécanisme d'aide humanitaire transfrontalière pour la Syrie soit renouvelé aujourd'hui, date de son expiration. La France regrette vivement que la résolution que nous venons d'adopter en réduise la portée, en passant de quatre à deux points de passage et d'une durée de 12 mois à une durée de six mois seulement.

Le Secrétaire général, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, les organismes humanitaires et les pays de la région n'ont eu de cesse de le souligner : il n'y a aujourd'hui pas d'alternative à ce mécanisme, dont la vie de 4 millions de Syriens dépend. Pourquoi? Parce que le régime syrien continue d'instrumentaliser l'aide aux populations dans le besoin à des fins politiques, au mépris du droit international humanitaire et des principes humanitaires, en accordant les autorisations au compte-goutte, en sélectionnant les bénéficiaires, en détournant l'aide. Cette donne-là n'a pas changé au cours des derniers mois.

Faut-il encore le rappeler : chaque jour, l'aide humanitaire transfrontalière permet d'apporter une assistance vitale à 2,7 millions de personnes dans le nord-ouest et à 1,3 million de personnes dans le nord-est de la Syrie. Ces millions de personnes, sans cette aide, dépendraient entièrement du régime de Damas, plutôt que des Nations Unies et des acteurs humanitaires, et se retrouveraient à sa merci.

Il n'y a aucune ambiguïté sur le fait que le mécanisme que nous venons de renouveler n'est en aucun cas tributaire du consentement du régime syrien. C'est la raison d'être de la décision contraignante que le Conseil adopte depuis 2014 et cela reste le cas aujourd'hui. La France s'est engagée de bonne foi et activement dans les négociations menées par les « coplumes », dont je veux saluer les efforts et la volonté de trouver des compromis intelligents. Nous avons dialogué sans relâche, avec pragmatisme, avec toutes les parties prenantes afin de préserver ce mécanisme dans toutes ses composantes.

Nous déplorons vivement que le point de passage de Yaaroubiyé n'ait pu être maintenu. Ce point revêt une importance cruciale parce qu'il permet d'acheminer

40 % de l'aide médicale dans le nord-est, aide qui ne peut parvenir à cette région via les convois acheminés depuis Damas. Nous regrettons que l'Organisation mondiale de la Santé se retrouve désormais dans l'impossibilité d'acheminer le convoi de huit à 10 camions qui était prévu dans les prochaines semaines.

Alors que l'écrasante majorité du Conseil soutenait le renouvellement dans son intégralité de ce mécanisme vital pour le nord-ouest et pour le nord-est de la Syrie à travers le maintien de l'autorisation de passage par Yaaroubiyé, la Russie a de nouveau cédé aux exigences d'un régime criminel. C'est faire bien peu de cas des vies humaines qui sont en jeu. C'est aussi faire bien peu de cas des principes de neutralité, d'humanité, d'indépendance, et d'impartialité de l'aide humanitaire, qui doit pouvoir parvenir à tous, quel que soit son camp, par les voies les plus directes et les plus efficaces. L'intransigeance de la Russie sur ce point est moralement et humainement incompréhensible et inacceptable.

Le mandat que le Conseil de sécurité vient de donner au Secrétaire général de présenter, d'ici à la fin du mois de février, des options pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, y compris des médicaments, dans le nord-est est, dans ce contexte, essentiel. Nous en appelons à la responsabilité de tous et, en premier lieu, de la Russie, pour prendre alors une décision qui tire les conséquences de l'analyse des options qui nous seront présentées par le Secrétaire général.

Nous regrettons également que le mécanisme ne soit renouvelé que pour une durée de six mois, et non 12 mois, alors que les opérations humanitaires ont besoin de prévisibilité et de stabilité pour être préparées et conduites de manière efficace et dans la durée. Il est urgent de remettre le processus politique sur les rails. Mais il faut aussi cesser d'instrumentaliser l'aide humanitaire. La survie de millions de Syriens en dépend.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Nous voudrions remercier tous les membres du Conseil de sécurité qui ont voté pour la résolution 2504 (2020). Comme je l'ai dit tout à l'heure, ce texte de compromis rendra possible de continuer l'assistance humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie, où il n'y a pas d'alternative pour recevoir cette assistance humanitaire. Comme le savent les membres, ce système fonctionne sur la base d'une simple notification aux autorités syriennes. Ceci est un signal important pour la population syrienne.

Avec l'Allemagne, et comme de nombreuses autres délégations autour de cette table, nous aurions espéré – et nous avons travaillé dur pour l'atteindre – un résultat plus ambitieux, un mandat pour toutes les personnes qui dépendent de ce mécanisme. Nous regrettons donc vivement que le Conseil n'ait pu atteindre ce résultat sur une résolution qui est purement humanitaire. Nous appelons les autorités syriennes à respecter le droit international humanitaire, à protéger leurs citoyens, et à permettre l'aide humanitaire dans l'ensemble du pays, d'une façon neutre et sans obstacle.

M. Baati (Tunisie) (*parle en arabe*) : Au nom de ma délégation, je me félicite que le Conseil ait adopté aujourd'hui la résolution 2504 (2020), qui proroge le mécanisme d'aide humanitaire transfrontières en Syrie. Je tiens à saluer les efforts déployés, au cours de leurs discussions, travaux de rédaction et consultations auprès des membres du Conseil, par les deux corédacteurs chargés du dossier humanitaire, ainsi que par tous ceux qui ont contribué à l'obtention d'un texte susceptible de permettre au Conseil de venir à bout de l'impasse.

La Tunisie a appuyé la prorogation du mécanisme d'aide humanitaire transfrontières dans un esprit de consensus. Nous avons la responsabilité, au Conseil, de sauver des vies et d'atténuer les souffrances humaines de ceux qui sont dans le besoin en Syrie. Nous devons présenter un front uni afin de ne pas les décevoir. Certes, la résolution n'a pas été adoptée à l'unanimité, mais nous pensons que nous avons réussi à garantir la poursuite de l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin en Syrie, et c'était le plus important pour nous.

Nous soulignons que, pour que les souffrances humanitaires subies par nos frères syriens prennent fin, il faudra un cessez-le-feu durable et global dans ce pays, ainsi que des efforts urgents en vue d'un règlement politique dans le cadre d'un dialogue inter-syrien inclusif mené sous les auspices de l'ONU et conforme à la résolution 2254 (2015).

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine a voté pour la résolution 2504 (2020), déposée par les corédacteurs chargés du dossier humanitaire et portant sur le renouvellement du mécanisme d'aide humanitaire transfrontières en République arabe syrienne. Mais si nous avons réussi à préserver le mécanisme, nous nous voyons contraints de souligner certains éléments.

D'abord, le raisonnement qui a abouti à l'élimination de deux points de passage importants, à savoir Yaaroubiyé et Ramta, et qui répond davantage à des arguments politiques qu'humanitaires, doit

assurément nous inciter à une réflexion approfondie. La République dominicaine a voté pour la résolution en dépit des conséquences susceptibles de découler de cette décision dans la mesure où, même tronqué, le mécanisme peut sauver la vie de millions de personnes.

Pour conclure, nous souhaitons prendre acte de la souplesse dont ont fait preuve les délégations au sein du Conseil, et nous lançons un appel pour que prévale, lorsque nous reviendrons sur cette question, la nécessité d'aider la population syrienne de la manière la plus directe possible, sur la base du dialogue, dans le cadre du multilatéralisme et conformément à notre engagement collectif de défendre et de protéger coûte que coûte les populations les plus vulnérables.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier les corédacteurs chargés du dossier humanitaire pour l'immense travail qu'ils ont accompli et pour leur persistance à lutter, véritablement, pour la préservation du mécanisme humanitaire transfrontières instauré par la résolution 2165 (2014) il y a plus de cinq ans.

La Belgique et l'Allemagne, accompagnées du Koweït précédemment, ont travaillé en étroite collaboration pour parvenir à un résultat propre à soutenir les civils syriens dans tout le pays. En cinq ans, des millions de Syriens ont reçu une aide vitale. Pour tout ce travail, nous remercions le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres organismes des Nations Unies qui, malgré les difficultés, continuent de fournir une aide propre à préserver, voire à sauver, la vie des populations qui en ont urgemment besoin en Syrie.

En dépit des nombreux compromis consentis, le texte présenté par les corédacteurs est un saut dans l'inconnu. Même si le point de passage de Yaaroubiyé est mentionné dans le texte, son avenir reste incertain. Mais le plus important, c'est que nos collègues qui dirigent ces efforts n'ont pas recherché des gains politiques à court terme; au lieu de cela, ils ont fait passer en tout premier les vies humaines – les vies syriennes.

Dans le même temps, la Fédération de Russie n'a pris part à aucune discussion sérieuse, pas plus qu'elle n'a proposé d'option de remplacement susceptible de permettre un accès humanitaire durable dans le nord-est de la Syrie.

Compte tenu de tout cela, c'est le cœur lourd que l'Estonie a voté aujourd'hui. Nous avons appuyé la résolution 2504 (2020) pour sauver des millions de vies à Edleb, mais nous manifestons avec force notre mécontentement quant à la manière dont ce résultat a été obtenu; plutôt que la coopération, le moyen de négociation privilégié par la Fédération de Russie a été le chantage et le recours à des ultimatums.

Enfin, je tiens à rappeler que les amendements proposés en dernière minute à la résolution ne modifient en rien les principes du mécanisme tels qu'ils ont existé jusqu'à présent, et que l'acheminement de l'aide humanitaire ne nécessite pas le consentement des autorités syriennes.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine attache une immense importance à la situation humanitaire en Syrie et appuie les efforts de la communauté internationale pour intensifier l'aide humanitaire fournie au peuple syrien. Elle appuie également l'action des Nations Unies dans le domaine de l'aide humanitaire en Syrie. La Chine a, elle aussi, apporté beaucoup d'aide à la Syrie, par les voies multilatérales et bilatérales, et elle est déterminée à améliorer la situation humanitaire dans le pays.

La Chine a toujours eu des réserves s'agissant de la création d'un mécanisme d'aide humanitaire transfrontières pour la Syrie. Nous avons toujours maintenu que, quelles que soient les mesures adoptées, la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays concerné ainsi que la volonté de son gouvernement devaient être respectées. L'aide humanitaire transfrontières est une méthode d'intervention particulière adoptée dans des circonstances spécifiques. Elle doit être évaluée et adaptée en temps voulu en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. C'est au Gouvernement syrien qu'incombe la responsabilité principale d'améliorer la situation humanitaire en Syrie. Dans les circonstances actuelles, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les parties concernées doivent renforcer leur coopération avec le Gouvernement syrien et privilégier la fourniture d'une aide humanitaire depuis l'intérieur de la Syrie. Les opérations humanitaires transfrontières doivent adhérer strictement aux principes directeurs de l'ONU concernant l'aide humanitaire ainsi qu'au droit international pertinent, et se conformer aux principes de neutralité, d'impartialité et de non-politisation.

S'agissant de l'aide humanitaire transfrontières en Syrie, la Chine a participé activement aux négociations sur la résolution 2504 (2020) et le projet de résolution S/2020/25, n'épargnant aucun effort pour rapprocher les positions et encourager les parties à faire preuve de souplesse et à œuvrer à un compromis. Nous félicitons

les corédacteurs, la Fédération de Russie ainsi que le Secrétaire général, M. Guterres, de leurs efforts et nous sommes satisfaits que les membres du Conseil soient parvenus à un compromis sur la question de la prorogation. Compte tenu de la situation actuelle, la prorogation pour une durée de six mois du mandat pour deux points de passage est réaliste et applicable. En outre, ces deux points de passage sont les plus importants et permettent de répondre aux besoins humanitaires de la Syrie.

Nous espérons que les parties concernées poursuivront leur dialogue constructif sur l'aide humanitaire transfrontières en Syrie.

M[me] King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Notre décision de voter pour la résolution 2504 (2020) répond à un profond sentiment d'urgence s'agissant de fournir une aide humanitaire absolument nécessaire au peuple syrien. Il n'existe pas de solution parfaite pour remédier à cette question complexe marquée par des préoccupations et des intérêts concurrents. Il importe de faire preuve du plus grand discernement en toutes circonstances. Saint-Vincent-et-les Grenadines a donc opté pour cette solution dans l'intérêt de la dignité humaine. Hier, nous avons tous exprimé notre attachement à la diplomatie et à la coopération multilatérales (voir S/PV.8699), et nous avons tenu parole aujourd'hui en trouvant un terrain d'entente sur cette question extrêmement importante. Nous attendons également avec intérêt le rapport du Secrétaire général d'ici la fin de février. Nous restons favorables à des accords optimaux en matière d'accès afin que personne ne soit privé d'accès aux services indispensables.

Je ferais preuve de négligence si j'omettais de saluer les efforts déployés par l'Allemagne et la Belgique, les corédacteurs, ainsi que par le Koweït, même s'il n'est plus membre du Conseil, pour faciliter et encourager la discussion sur cette importante question. Le processus de négociation a certes été complexe, mais nous admirons leur engagement et leur persévérance.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : L'Indonésie se félicite de l'adoption de la résolution 2504 (2020), qui proroge le mandat du mécanisme transfrontières. Ce processus a été complexe et long. Nous remercions les corédacteurs, l'Allemagne, la Belgique et auparavant le Koweït, d'avoir facilité le débat et généré un compromis entre les membres du Conseil.

Ma délégation a déjà fait remarquer que des vies civiles étaient en jeu et que nous avions la responsabilité de régler immédiatement cette question urgente. Nous croyons que toutes les personnes réunies autour de cette table sont tout aussi insatisfaites mais, comme ma délégation l'a souligné à plusieurs reprises, l'important n'est pas que les membres du Conseil soient contents ou pas mais que l'on sauve des vies humaines. Nous espérons que l'adoption de cette résolution permettra de sauver des millions de Syriens.

Je le répète, je pense que nous sommes tous déçus, mais je reste convaincu que des félicitations sont de rigueur. Sauver 4 millions de personnes dans le nord-ouest et le nord-est n'est pas un résultat idéal. Comme l'a souligné l'ONU à maintes occasions, nous estimons que le point de passage de Yaaroubiyé reste nécessaire pour acheminer des fournitures médicales vers plus de 1,3 million de personnes. Nous appuyons donc la demande adressée au Secrétaire général d'établir un rapport sur la possibilité d'adopter d'autres modalités pour le point de passage de Yaaroubiyé. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général n'épargnera aucun effort pour garantir la rédaction d'un rapport aussi détaillé, fiable et crédible que possible à cet égard.

L'Indonésie comprend que ce mécanisme a été créé dans des circonstances particulières et qu'il est censé être un instrument temporaire dans les régions où l'accès est limité. Nous espérons sincèrement que le conflit syrien va s'achever afin que le mécanisme transfrontières ne soit plus nécessaire. Dans l'intervalle, l'ajustement du mécanisme doit s'effectuer avec prudence. Nous devons continuer de nous employer ensemble à apaiser la souffrance des Syriens dans le besoin.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2504 (2020), déposée par les corédacteurs, dans le seul but de ne pas bloquer l'aide transfrontières apportée à la province syrienne d'Edleb, la seule qui continue d'avoir réellement besoin de l'aide fournie par ces moyens. Je rappelle que dès le premier jour des négociations, nous avons exprimé notre attachement à cet objectif, et c'est pourquoi nous ne nous sommes pas opposés au maintien des points de passage turcs.

Nous ne savons toujours pas pourquoi durant toute cette période, plusieurs délégations ont catégoriquement refusé de participer aux négociations sur notre projet de résolution alternatif (S/2020/25). Nous ne savons toujours pas ce qu'il manque à ce projet de résolution

en termes de contenu. Sur le fond, nous avons adopté les mêmes grandes lignes. Peu importe combien de fois nous disons que l'aide humanitaire doit rester distincte des batailles politiques, nous continuons de soumettre l'aide humanitaire à des jeux politiques très dangereux et honteux, car la « monnaie d'échange », ce sont en fait les habitants d'Edleb. En effet, c'est leur bien-être même que nos collègues semblent avoir hypothéqué dans leur quête de victoires politiques. Il est difficile de comprendre comment tout ceci montre que l'on se préoccupe du sort de la population d'Edleb, comme nous l'avons entendu maintes fois lors d'autres séances.

En attendant, je propose d'examiner quel genre de résolution nous venons d'adopter afin que nul n'ait d'interprétation divergente. Ce document prolonge de six mois le mandat uniquement des points de passage entre la Turquie et la province d'Edleb. Le point de passage de Ramta, à la frontière jordanienne, n'a pas été utilisé depuis l'été 2018 et le point de passage de Yaaroubiyé, en Iraq, n'a pas été utilisé depuis l'année dernière. Dans le nord-est de la Syrie, les fournitures humanitaires sont acheminées à travers des zones contrôlées par le Gouvernement, comme le reflète le rapport du Secrétaire général publié sous la cote S/2019/949. Il est vrai que l'on préfère garder le silence sur ce point.

Je voudrais dire à mon collègue estonien que ce n'est pas à la Russie qu'il revient de trouver des moyens fiables d'acheminer l'aide vers le peuple syrien. Cela relève de la responsabilité de l'ONU en coordination avec les autorités syriennes. Il y a longtemps qu'elle aurait dû régler cette question dans la région. Conformément aux principes directeurs concernant l'aide humanitaire, l'ONU doit, et j'insiste sur le terme « doit », agir en coordination avec les autorités syriennes, à leur demande et avec leur consentement. Elle en a l'obligation. La résolution indique clairement qu'il s'agit d'une mesure temporaire d'urgence destinée à venir en aide aux populations auxquelles il est impossible d'accéder en empruntant les routes existantes. Elle demande également d'améliorer la surveillance de la livraison d'aide à ceux qui en ont besoin. Nous considérons que la surveillance ne saurait être efficace que si le personnel des Nations Unies a accès à la zone d'opérations. Ce n'est pas un caprice de notre part, il s'agit d'une disposition fondamentale de la résolution 2165 (2014) qui n'a jamais été respectée au cours des cinq années d'existence du mécanisme. Pour une raison ou une autre, tout le monde préfère ne pas en parler, et les rapports spécialisés du Secrétaire général n'en font pas non plus mention. Ce n'est pas juste. Et, puisque la résolution demande qu'un autre rapport de ce type soit préparé, nous aimerions beaucoup y voir des informations sur ce qui a été fait pour assurer à l'ONU un accès direct à la zone d'opérations, tant dans ses activités publiques que dans ses contacts avec les groupes présents à Edleb.

La deuxième tâche importante à court terme consiste, à notre avis, à marquer les véhicules qui acheminent l'aide humanitaire. La façon de le faire et les insignes à utiliser ne sont pas si importants. Toutefois, on doit pouvoir distinguer facilement ces véhicules du trafic commercial et des autres types de transport. Il s'agit en premier lieu d'une exigence de sécurité fondamentale pendant un conflit armé. En deuxième lieu, c'est une question de transparence de l'opération. Et, en troisième lieu, il s'agit d'une importante mesure de renforcement de la confiance et, quoi qu'on en dise, la confiance avec les autorités syriennes doit être rétablie.

Nous sommes convaincus que si l'on ne crée pas un climat d'acceptation, aucune organisation internationale ne pourra établir des opérations stables et efficaces dans le pays. Encore une fois, il ne s'agit pas d'un caprice de notre part, c'est ce que prescrivent expressément les résolutions de l'Assemblée générale sur l'aide humanitaire. Ces documents disposent que les autorités centrales du pays hôte doivent jouer le rôle principal dans la mise en place, la fourniture et la coordination de l'assistance sur leur territoire. Nous devrions toujours le garder à l'esprit lorsque nous reviendrons sur la question de l'assistance transfrontières. C'est là une question fondamentale. Nous nous félicitons que cette résolution fasse référence aux principes directeurs de l'aide humanitaire énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée.

Nous avons donc une fois de plus mis en évidence certains aspects problématiques de ce mécanisme. Hélas, aucune solution n'est prévue à ce jour pour les régler. Nous espérons que cette tendance sera inversée, sinon nous serons confrontés aux mêmes problèmes lorsque nous aborderons de nouveau cette question cet été. Cette tâche ne pourra être accomplie que lorsque nous serons revenus aux principes directeurs de base pour la fourniture de l'aide humanitaire, à savoir la coordination avec le Gouvernement du pays hôte.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni s'est abstenu dans le vote sur la résolution 2504 (2020). Nous ne voterons pas pour empêcher l'acheminement d'une aide vitale à la Syrie, mais nous ne voterons pas non plus pour une résolution qui réduit l'aide aux populations vulnérables et met

des vies en danger. Bien que quatre des cinq membres permanents du Conseil de sécurité se soient abstenus dans le vote, nous ne l'avons évidemment pas fait pour les mêmes raisons. J'y reviendrai.

Depuis le début du conflit syrien, en 2011-2012, le Royaume-Uni a débloqué plus de 3,5 milliards de dollars pour faire face à la crise humanitaire en Syrie. Nous avons fourni plus de 28 millions de rations alimentaires, plus de 17 millions de consultations médicales et plus de 12 millions de vaccins. Le peuple syrien a connu bien des jours tristes depuis 2011. Mais ce jour est potentiellement l'un des plus tristes, car c'est la première fois qu'un membre du Conseil de sécurité a décidé de faire de la politique politicienne avec l'aide humanitaire et avec l'ONU. De surcroît, la Russie, ce faisant, joue aux dés avec la vie des Syriens vivant dans le nord-est. Nous sommes profondément déçus qu'en raison de l'approche adoptée par la Russie face à cette question, le Conseil de sécurité n'ait pas eu d'autre choix que d'adopter une résolution qui ne répond pas aux besoins humanitaires du peuple syrien.

La situation humanitaire en Syrie n'a pas connu d'amélioration significative et, à notre grand regret, aucune embellie ne se profile à l'horizon. Le besoin urgent d'une assistance transfrontière se fait toujours sentir, et pas seulement à Edleb. L'aide n'est pas un outil politique avec lequel marchander. Elle doit, au contraire, être exclusivement fondée sur les besoins humanitaires. Comme un certain nombre d'orateurs l'ont dit, l'ONU – l'organe chargé par la communauté internationale de fournir l'aide humanitaire et de coordonner les efforts humanitaires – a demandé quatre points de passage et une période de 12 mois. Les efforts diplomatiques qui ont été déployés pour négocier la résolution ne peuvent masquer le fait qu'il s'agit en réalité d'une réponse tout à fait inadaptée à la situation sur le terrain. L'exclusion de tout poste frontière donnant accès au nord-est de la Syrie est, à notre avis, profondément regrettable. Elle met en danger la vie de milliers de civils en Syrie.

Plus de 1,4 million de personnes ont été tributaires des fournitures médicales acheminées par le poste frontière de Yaaroubiyé au cours de l'année écoulée. L'Organisation mondiale de la Santé estime que la disponibilité des services de santé sera réduite de moitié. Les soins de traumatologie en pâtiront. Les soins de santé des enfants en pâtiront. La fourniture de vaccins en pâtira. Un convoi de l'Organisation mondiale de la Santé transitant par le poste frontière de Yaaroubiyé permettrait d'approvisionner plus de 700 000 personnes en médicaments et en fournitures essentielles pendant trois mois. Ce convoi est en route et arrivera à Erbil dimanche. Les Russes se plaisent à dire, et ont dit à la presse aujourd'hui, que l'aide humanitaire vient de l'intérieur de la Syrie et que par conséquent, l'aide transfrontière n'est pas nécessaire. Ce n'est pas l'évaluation de l'ONU. Ce n'est pas l'évaluation d'organisations non gouvernementales humanitaires respectées comme le Comité international de la Croix-Rouge ou le Save the Children Fund. Je doute fort que ce soit l'évaluation des personnes, au nombre de 1,4 million dans le nord-est de la Syrie, qui dépendent de cette aide.

Que les choses soient très claires : l'Ambassadeur de la Russie a expliqué que l'inclusion de la référence à la résolution de l'Assemblée générale signifiait, d'après lui, que le consentement du Gouvernement syrien était nécessaire pour l'entrée de l'aide en Syrie. Il n'est pas nécessaire. La référence à la résolution 46/182 de l'Assemblée générale figure dans un alinéa du préambule. Elle n'est pas applicable aux situations transfrontières de la Syrie. Ce qui est applicable, ce sont les principes humanitaires eux-mêmes. Ils sont au nombre de quatre : humanité, neutralité, impartialité et indépendance. Cela signifie que l'aide doit aller à ceux qui en ont le plus besoin, et la résolution de l'Assemblée générale indique que l'ONU a un rôle central à jouer dans ces efforts.

Nous pensons que le Conseil doit être prêt à prendre des mesures, y compris le rétablissement de l'accès transfrontière dans le nord-est, si l'examen du Secrétaire général conclut que les autres voies d'accès humanitaires ne sont pas suffisantes pour répondre aux besoins humanitaires de la population. La fermeture du poste frontière de Yaaroubiyé fait reposer sur les autorités syriennes la responsabilité de veiller à ce que l'aide vitale parvienne aux populations vulnérables du nord-est de la Syrie. Les Russes ont dit qu'on pouvait compter sur les autorités syriennes pour ce faire. Je ne partage pas cet avis, étant donné la façon dont la Syrie traite nombre de ses ressortissants. Ceci est pire que de confier à un renard la tâche de s'occuper d'un poulailler. La fermeture du poste frontière de Yaaroubiyé signifie qu'il nous faudra surveiller de très près la réponse des autorités syriennes et des Russes, qui ont des agents sur le terrain. Nous attendrons d'elles qu'elles accordent les autorisations nécessaires et lèvent les obstacles bureaucratiques pour que l'aide puisse être acheminée sur la base des principes humanitaires des Nations Unies.

Nous demanderons à l'ONU de faire régulièrement rapport sur la situation humanitaire dans le nord-est de la Syrie. Je demande aujourd'hui à la Syrie et à la Russie de donner au Conseil des assurances concrètes que toute aide distribuée par leurs représentants ou par ceux qui leur sont associés, parviendra bien à ceux qui en ont le plus besoin, et uniquement en fonction des besoins, et que les organisations enregistrées et opérant à Damas, qu'elles soient associées ou non à l'ONU, obtiendront elles aussi les autorisations et l'accès dont elles ont besoin pour acheminer l'aide aux Syriens qui en ont le plus besoin, et uniquement en fonction des besoins. Voilà ce que principes humanitaires signifient - humanité, neutralité, impartialité et indépendance - et rien d'autre.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier toutes les personnes assises à cette table, qui ont travaillé très dur pour parvenir à ce résultat ce soir, en particulier nos collègues et amis koweïtien et belge, qui ont travaillé très dur pendant deux ans pour maintenir en vie le mécanisme humanitaire.

Au moment où nous sommes assis ici, la nuit est tombée sur Edleb. Les gens sont allés se coucher la nuit dernière sans savoir s'ils allaient se réveiller et s'ils allaient continuer à recevoir une aide humanitaire. La bonne nouvelle ce soir est qu'en se réveillant demain, ils sauront qu'ils continueront de recevoir une aide humanitaire et que, malgré les souffrances qu'ils ont endurées à cause des déplacements et des bombardements des hôpitaux et des écoles, l'aide continuera de leur parvenir. Les opérations transfrontalières sont essentielles pour la fourniture de cette aide. Nous avons fait tout notre possible pour que ces opérations se poursuivent afin que ces 2,7 millions de personnes continuent de recevoir une aide humanitaire.

Mais cette décision a un prix, et il est trop élevé. Demain matin, 1,4 million de personnes dans le nord-est de la Syrie se réveilleront sans savoir si elles continueront de recevoir l'aide médicale dont elles ont désespérément besoin. Contrairement à ce que notre collègue russe a dit, il est impossible que toutes les personnes qui s'y trouvent reçoivent tout de différentes sources. Comme nos collègues britannique et française l'ont dit tout à l'heure, huit à 10 camions attendent à l'extérieur de Yaaroubiyé de pouvoir acheminer cette aide à la population qui en a besoin – une aide médicale qui permet de maintenir les gens en vie. Je demande à l'Ambassadeur russe et à la Russie de tout faire pour que ces huit à 10 camions puissent traverser la frontière et acheminer l'aide aux personnes qui en ont besoin.

Si nous avons voté contre l'amendement oral, proposé par la Fédération de Russie, concernant la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, c'est précisément parce que Yaaroubiyé n'est pas sous le contrôle du Gouvernement syrien et qu'il ne peut pas y exercer son autorité. C'est pourquoi nous avons besoin de l'aide des Russes. Je demande encore une fois au représentant russe de tout faire pour que tous les malades qui se demandent maintenant s'ils vont pouvoir recevoir leur dialyse et tout autre traitement médical puissent les recevoir à l'avenir.

Mme Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se sont abstenus dans le vote de ce soir pour une seule et unique raison. Après des mois de négociations, le texte de la résolution 2504 (2020) était la seule voie à suivre pour pouvoir raisonnablement acheminer de l'aide aux Syriens. Nous ne pouvions pas opposer notre veto à une telle mesure, car nous nous sommes engagés à aider les Syriens innocents dans toute la mesure possible. En nous abstenant, nous donnons une voix aux 4 millions de Syriens dont le bien-être est ignoré depuis trop longtemps, mais il est nécessaire que je sois très claire s'agissant de ce qui vient de se passer.

Ce que nous avons vu aujourd'hui de la part de la Fédération de Russie est choquant - une indifférence totale à la souffrance humaine. Nous nous retrouvons avec une résolution édulcorée, totalement inadaptée aux besoins des Syriens à cause de la réticence de nos collègues russes à maintenir les flux d'aide à leurs niveaux actuels. La résolution 2504 (2020) compromet inutilement l'avenir immédiat de près d'un million de Syriens.

Il serait facile de dire que nous avons été contraints à faire un choix impossible aujourd'hui - un choix entre opposer son veto à cette mesure sur la base du principe d'une aide pour tous ceux qui en ont besoin et sacrifier le principe de garantir une petite quantité d'aide à des millions de Syriens entrant dans le cœur de l'hiver. Mais cela dédouanerait trop facilement la Russie, car cela laisserait entendre que le Conseil n'avait vraiment aucune autre option.

En vérité, nous ne nous retrouvons pas dans cette situation parce que les conditions sur le terrain ne permettent plus de fournir l'aide; comme nous n'avons cessé d'entendre les fonctionnaires des Nations Unies nous le dire, le mécanisme d'aide transfrontalière

existant fonctionne. Nous n'en sommes pas non plus là parce que d'autres membres du Conseil n'ont pas la volonté de trouver une voie à suivre; mes 10 collègues élus ont tout fait pour trouver une solution qui permette d'acheminer davantage de nourriture et de médicaments aux populations. Nous nous trouvons dans cette situation parce que la Fédération de Russie a décidé d'utiliser la privation comme arme contre le peuple syrien. C'est une crise créée par la Russie. Elle est de son propre fait.

Bien que nous soyons profondément déçus par l'intransigeance de nos collègues russes, les États-Unis ne veulent pas faire de la politique en jouant avec la vie d'innocents Syriens. La conclusion à laquelle sont parvenus les fonctionnaires de l'ONU est sans équivoque : la situation humanitaire en Syrie va en s'aggravant. C'est pourquoi les États-Unis voulaient proroger les dispositions concernant les quatre points de passage actuellement autorisés par la résolution 2449 (2018) et ajouter un cinquième point de passage, à Tell Abiad, dans le nord-est de la Syrie. C'est pourquoi nous n'avons pas fait obstacle à une mesure visant à fournir un minimum d'aide aux Syriens.

Il faut qu'il soit inscrit dans le procès-verbal que toute tentative de décrire la situation humanitaire comme étant en train de s'améliorer est une déformation flagrante de la vérité. Je voudrais le dire clairement : il n'est pas besoin du consentement des autorités syriennes pour acheminer l'aide humanitaire par les postes-frontières, comme indiqué dans toutes les autres résolutions antérieures relatives à la situation humanitaire en Syrie adoptées par le Conseil de sécurité.

Bien que nous soyons fiers de notre position de principe, qui est d'aider tous les Syriens, nous sommes profondément déçus par l'incapacité du Conseil de fournir aux Syriens ce dont ils ont clairement besoin. Il n'est jamais juste de laisser ne serait-ce qu'une seule vie en jeu, mais aujourd'hui c'est 1 million de personnes que nous vouons à ce sort. L'action d'aujourd'hui est un coup mortel porté non seulement à la crédibilité du Conseil, mais aussi à son autorité morale. Que l'on se souvienne que l'ONU a demandé – et que les États-Unis ont fermement soutenu – une prorogation de 12 mois. Hélas, nous allons nous retrouver ici dans six mois. Est-ce que la Russie tentera encore une fois de prendre le Conseil en otage? Serons-nous confrontés encore une fois aux tentatives russes d'éroder davantage l'action humanitaire fondée sur des principes?

À l'avenir, les États-Unis feront tout ce qui est en leur pouvoir pour aider le Conseil à recouvrer son autorité morale. Nous ne manquerons pas de le rappeler à son obligation de maintenir la paix et la sécurité. Nous ne fléchirons pas dans notre défense des principes humanitaires. Et nous ne cesserons pas d'œuvrer pour fournir à chaque femme, à chaque homme et à chaque enfant syrien les ressources dont ils ont besoin pour survivre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Tout d'abord, le Viet Nam salue les efforts déployés par les corédacteurs, ainsi que les efforts et l'engagement constructif d'autres partenaires importants, notamment d'autres membres du Conseil de sécurité. Le Viet Nam a voté pour la résolution 2504 (2020), gardant à l'esprit que le mécanisme d'aide humanitaire transfrontières reste un élément essentiel de l'intervention humanitaire globale en Syrie.

À cet égard, nous voudrions exprimer notre gratitude au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour ses efforts inlassables, et nous appuyons la poursuite de ses opérations, conformément au mandat confié par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que le Bureau poursuivra ses travaux de manière efficace et responsable.

Le Viet Nam partage les préoccupations des autres membres concernant la situation humanitaire complexe qui règne actuellement en Syrie. Le Viet Nam est d'avis qu'il incombe au premier chef au Gouvernement syrien de régler cette situation, avec l'aide de la communauté internationale. Par ailleurs, il faut veiller à ce que l'aide humanitaire internationale soit acheminée en temps voulu et de manière adéquate aux centaines de milliers de personnes qui en ont un besoin urgent, et à ce qu'elle ne soit pas détournée ni manipulée.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Il a été regrettable de constater une telle inhumanité au début de la présente séance, lorsque le Conseil de sécurité a voté contre la volonté de l'Assemblée générale, comme si nous nous conformions, au sein de cette organisation internationale, à deux chartes et non pas à une, une charte que certains

membres du Conseil de sécurité appliquent, et une autre charte, globale, en vertu de laquelle les membres de l'Assemblée générale agissent.

Il est également regrettable qu'au début de la présente séance, la voix prônant l'attachement de l'Assemblée générale aux dispositions de sa résolution 46/182, qui a créé le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), notamment celle du Représentant permanent de la Fédération de Russie, ait été étouffée par les visées politiques qui dominent exclusivement le programme humanitaire depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014).

Je voudrais exposer au Conseil les raisons pour lesquelles je suis de cet avis. Depuis le début de la guerre terroriste qui est menée contre mon pays, le Gouvernement de la République arabe syrienne déploie des efforts inlassables pour assurer la fourniture de l'aide et des services humanitaires, ainsi qu'un appui à tous ses citoyens, sans discrimination, dans l'ensemble du pays. Ces efforts ont permis à des millions de Syriens de continuer de recevoir leurs rations mensuelles, une aide sociale, une aide alimentaire, des soins de santé et une éducation gratuite, ainsi que leurs salaires, malgré le blocus et les mesures coercitives unilatérales imposées au peuple syrien.

Le Gouvernement de mon pays, avec ses principaux partenaires humanitaires, tels que le Croissant-Rouge arabe syrien et les organisations non gouvernementales (ONG) dûment autorisées, a noué une coopération sincère avec les organismes des Nations Unies compétents et d'autres acteurs humanitaires, tels que le Comité international de la Croix-Rouge et 27 ONG qui ont été autorisées à opérer en Syrie. Le Gouvernement syrien a fourni tout le matériel et l'appui nécessaires à l'ensemble de ces organisations, dans le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne, ainsi que des principes directeurs de la coordination et du renforcement de l'action humanitaire, tels qu'énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale.

Face aux efforts déployés par le Gouvernement syrien, appuyé par ses alliés qui ont foi dans le droit international et dans les dispositions de la Charte, les représentants des pays occidentaux au Conseil, notamment les rédacteurs sur les questions humanitaires, n'ont cessé de violer les dispositions de la Charte en utilisant l'instance du Conseil de sécurité pour diffamer le Gouvernement syrien et prolonger la crise en faisant obstacle à son règlement.

Ce qui est stupéfiant, c'est que l'OCHA est devenu totalement partial, a pris le parti des États occidentaux et s'est montré hostile envers l'État syrien, perpétuant le climat d'hostilité à l'égard du Gouvernement syrien et négligeant les efforts importants déployés par le Gouvernement syrien et par ses institutions sur le plan humanitaire, ainsi que le rôle crucial du Gouvernement syrien s'agissant de faciliter l'action de l'ONU et d'autres partenaires humanitaires. Surtout, l'OCHA a inclus dans ses divers rapports d'innombrables inventions, évaluations trompeuses et discours incendiaires, ce qui est à la fois non professionnel et immoral et va à l'encontre de l'esprit de partenariat et de coopération auquel le Gouvernement syrien se conforme dans ses relations avec les organismes des Nations Unies et les partenaires humanitaires compétents.

Lors des séances du Conseil tenues les 19 et 20 décembre 2019 (voir S/PV.8694 et S/PV.8696), ma délégation a clairement exprimé les préoccupations et motivations juridiques, humanitaires et éthiques qui sous-tendent notre refus de renouveler les dispositions relatives au mécanisme d'aide humanitaire transfrontières, tel qu'établi dans la résolution 2165 (2014), qui a été adoptée dans des circonstances artificielles – des circonstances qui n'existent pas aujourd'hui, et ce, pour les raisons suivantes.

Premièrement, ceux que l'on appelle les « rédacteurs » et les États occidentaux qui les soutiennent n'ont aucun statut juridique ou moral, car toute affirmation selon laquelle ils se soucient du peuple syrien n'est que pur mensonge. Ces affirmations sont en contradiction avec les pratiques de leurs gouvernements qui investissent dans le terrorisme, en perpétuant l'occupation, en menant des guerres et en commettant des actes d'agression et en imposant des mesures coercitives unilatérales contre mon pays, ainsi qu'en pillant nos richesses naturelles.

Deuxièmement, les rédacteurs et leurs soutiens n'ont jamais tenu compte du fait que le centre de l'action humanitaire en Syrie est et doit toujours être exclusivement la capitale, Damas, et non pas une autre capitale ou une autre ville d'un pays voisin ou d'ailleurs, conformément à la souveraineté inviolable de la République arabe syrienne, comme le soulignent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

La violation commise par les rédacteurs a été clairement démontrée aujourd'hui dans la déclaration prononcée par le Représentant permanent de la Belgique, qui a indiqué dans sa déclaration liminaire que les

délégations belge et allemande avaient consulté les membres du Conseil et les pays voisins de la Syrie - c’est ce qu’il a dit. Il a toutefois oublié l’impératif de consulter le Gouvernement syrien, conformément à la résolution 46/182 de l’Assemblée générale. L’Ambassadeur de la Belgique a ensuite demandé un vote sur l’amendement oral présenté par le Représentant permanent de la Fédération de Russie. Cet amendement oral démontre l’importance de respecter la résolution 46/182.

Dans leurs déclarations, les Ambassadeurs de l’Estonie, du Royaume-Uni et des États-Unis d’Amérique ont malheureusement fait la même interprétation unilatérale de la disposition de la nouvelle résolution, la résolution 2504 (2020). Ils ont dit, et les personnes ici présentes les ont entendus, que l’accès humanitaire transfrontalier ne nécessitait pas de consultations avec le Gouvernement syrien. Cela va bien entendu à l’encontre de l’interprétation logique et juridique qui a été faite, par exemple, par les Ambassadeurs de la Chine et de la Fédération de Russie.

Troisièmement, les rédacteurs et leurs soutiens n’ont pas respecté l’engagement pris dans la résolution 46/182, qui, comme je l’ai mentionné, régit l’action humanitaire et souligne la nécessité de respecter la souveraineté nationale de l’État concerné et de coopérer avec lui pour fournir une assistance aux personnes qui en ont besoin, et non pas seulement de lui envoyer des notifications qui ne répondent pas aux critères minimaux de transparence, de professionnalisme et de crédibilité.

Quatrièmement, les rédacteurs et leurs soutiens ont fait fi de l’évolution de la situation sur le terrain depuis l’adoption de la résolution 2165 (2014) du 14 juillet 2014. Je pense notamment à la reprise par le Gouvernement syrien et ses alliés de toutes les zones que l’Organisation des Nations Unies qualifiait précédemment d’assiégées ou de difficiles d’accès. Actuellement, il n’y a plus de zones assiégées, d’accès restreint ou difficiles d’accès. Elles n’existent plus.

Cinquièmement, des faits sont mis au jour concernant l’appui illimité fourni au terrorisme par des gouvernements qui sont connus, après que ces pratiques ont longtemps été niées, telle l’utilisation du poste frontière de Yaaroubiyé, qui n’est pas contrôlé par le Gouvernement syrien, pour assurer la fourniture continue d’argent et d’armes, y compris des armes chimiques, à des organisations terroristes, et pour la contrebande de pétrole, d’objets d’art et de biens.

Sixièmement, le personnel de l’OCHA et le Mécanisme de surveillance des Nations Unies n’ont pas été en mesure d’assurer l’acheminement continu de l’aide humanitaire aux civils syriens qui en ont besoin. Ils n’ont pas pu non plus faire en sorte ce que cette aide ne tombe pas entre les mains d’organisations terroristes, qui depuis des années la pillent et l’exploitent pour renforcer leur contrôle, financer leurs actes terroristes et recruter de nouveaux terroristes. Cela s’applique à la ville d’Edleb et à la zone alentour, qui sont contrôlées, comme le Conseil de sécurité le sait, par le Front el-Nosra, un groupe terroriste dont les moyens d’existence et de survie dépendent du soutien du régime turc renégat, par l’intermédiaire de ses opérations dans la ville de Gaziantep, qui a été choisie par l’Organisation des Nations Unies comme base d’opérations.

Ils contrôlent les points de franchissement de notre frontière avec la Turquie, où circulent de l’argent, des armes et de l’assistance. Qui sait? Les terroristes que le régime turc transfère publiquement d’Edleb, dans le nord-ouest de la Syrie, vers la Libye pourraient obtenir une part de cette assistance de l’Organisation des Nations Unies. Cela signifie que l’OCHA fournit également de la nourriture et de l’aide humanitaire à Edleb à des terroristes à destination de Tripoli, via la Turquie. Voilà l’action humanitaire envisagée par certains membres. Bien entendu, l’OCHA et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires vont toujours se féliciter des violations du droit international commises par le régime turc et de son soutien au terrorisme. Ils vont ensuite demander aux pays de récompenser ce régime. C’est de l’hypocrisie.

Septièmement, l’OCHA et le Mécanisme de surveillance ont été incapables de fournir des précisions suffisantes sur la nature des prétendus partenaires et sociétés tierces indépendantes, en dépit de nos nombreuses demandes d’éclaircissements à cet égard. Il est grand temps que certains pays abandonnent leur stratégie de diplomatie et de politique à distance, comme s’il s’agissait d’un jeu sur PlayStation. Ils doivent s’engager de façon professionnelle et objective, en particulier les rédacteurs de textes au Conseil, en faveur des efforts et des institutions du Gouvernement syrien et cesser de lancer des accusations, de mener des campagnes calomnieuses et d’encourager l’hostilité.

Pour terminer, ma délégation réaffirme que la priorité, c’est d’améliorer la situation humanitaire en Syrie, et on n’y parviendra qu’en soutenant les efforts du Gouvernement syrien et de ses alliés, en mettant fin aux

mesures coercitives unilatérales imposées à la population syrienne et aux tentatives de saper la reconstruction et le relèvement, et en instaurant un environnement propice au retour des migrants.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil étant saisis du projet de résolution contenu dans le document S/2020/25, déposé par la Fédération de Russie, comment la Fédération de Russie souhaite-t-elle procéder?

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Compte tenu de l'adoption récente de la résolution 2504 (2020), la Fédération de Russie souhaite retirer le projet de résolution publié sous la cote S/2020/25.

Mme Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je sais que le temps passe, et je serai donc brève. J'ai pour habitude au Conseil de sécurité de défendre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et l'Organisation des Nations Unies à chaque fois que le représentant de la Syrie les attaque. Je tiens à signaler que ce sera encore le cas aujourd'hui.

L'OCHA et l'ONU font un travail remarquable dans les circonstances les plus difficiles sur le terrain. J'ai entendu ce qu'a dit le représentant de la Syrie au sujet du volume d'aide que les autorités syriennes fournissent à leur propre population, et nous reviendrons sur cette question au cours de séances futures. Je considère qu'il s'agit d'un engagement de la part des autorités syriennes à permettre l'accès des organisations non gouvernementales en Syrie et leur distribution de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont le plus besoin. Nous prenons au mot le représentant de la Syrie.

La séance est levée à 19 h 5.